

**Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire 2024
Association A l'Uni'Sons la Troupe**

Lundi 22 janvier au campus de l'oratoire (CALUIRE)

Nombre de membres présents : 20 (+1 arrivé à 19h34)

Nombre de membres représentés : 5

L'Assemblée est présidée par M. Gustave MERCAT, président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. DUPONT Damien.

La séance est ouverte à 19h30.

OUVERTURE

Présentée par Gustave MERCAT, Président de l'association

Le Président souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents et les remercie de leur présence à cette assemblée générale extraordinaire.

Il débute par un rapide tour de présentation.

M. Gustave MERCAT contextualise les raisons ayant mené à convoquer cette assemblée extraordinaire. Durant la fin de l'année 2023, une majeure partie des membres fondateurs et membres du bureau ont quitté l'association. Les problèmes soulevés par leur départ ont motivé le reste des membres du conseil d'administration à revoir les statuts de l'association afin de les rendre plus transparents.

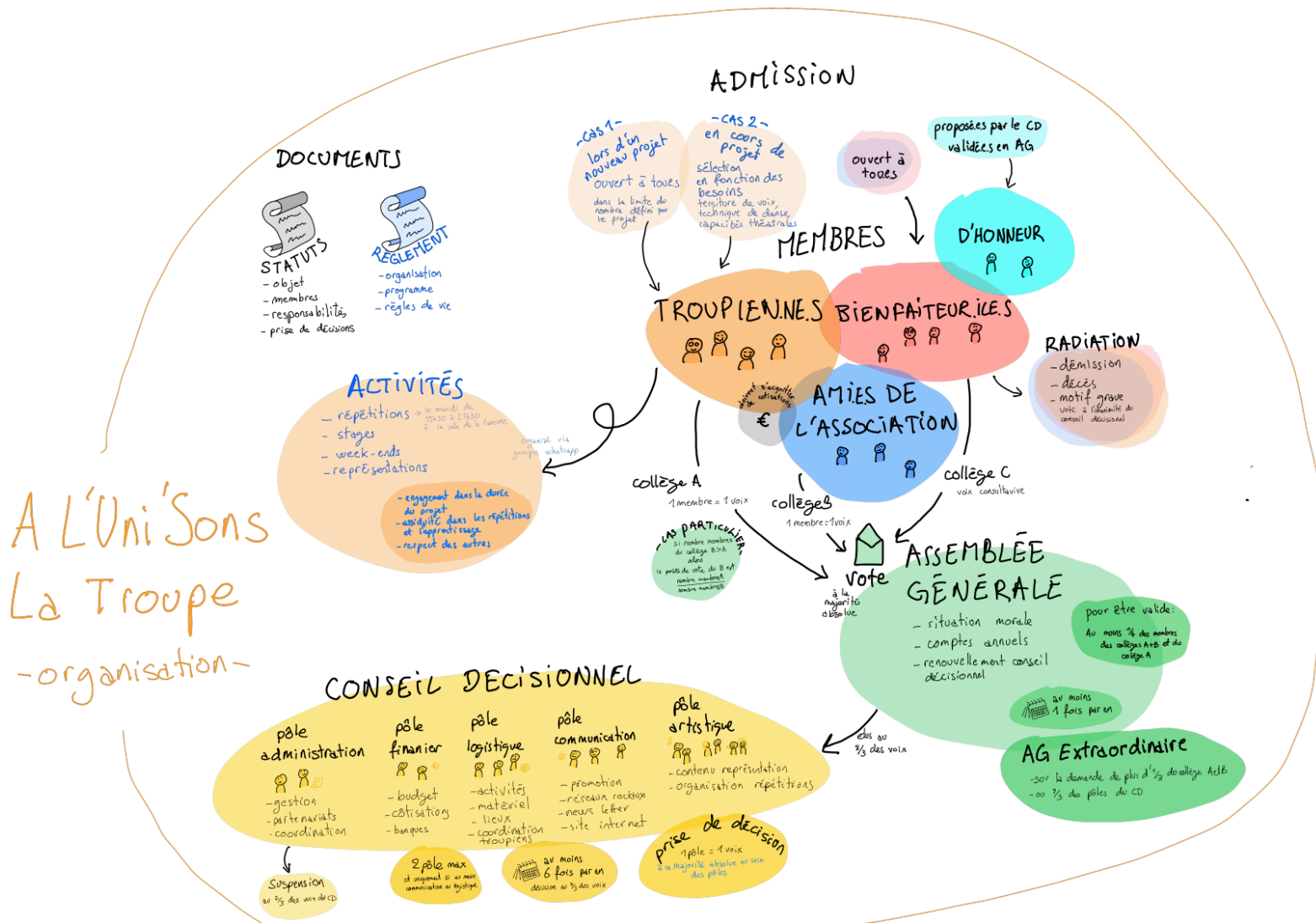
Il rappelle les points de l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation et vote des statuts mis à jour

Gustave MERCAT rappelle l'objet moral de l'association : "la promotion des spectacles musicaux et comédies musicales sur l'ensemble du bassin lyonnais et sur le territoire national".

PRÉSENTATION DES STATUTS

Présenté par **Gustave MERCAT**, président, et **Damien DUPONT** secrétaire de l'association



Gustave MERCAT explique, en se basant sur le schéma explicatif ci-dessus, le nouveau fonctionnement de l'association.

Les différents membres composant l'association sont les suivants :

- **Les troupiens (collège A)** : ils participent aux activités, à savoir les répétitions hebdomadaires, les stages, les week-ends, et les représentations. Lorsqu'un troupien intègre l'association, il s'engage à rester jusqu'à la fin du projet en cours. Il est également demandé au troupien une assiduité quant à sa présence aux répétitions et son apprentissage des différentes disciplines, ainsi qu'un respect vis-à-vis des autres membres. Un troupien peut intégrer l'association dans deux situations :
 - o Lors d'un nouveau projet : dans la limite du nombre de troupiens définis pour le projet, l'accès est ouvert à tous

- o Au cours d'un projet : les nouveaux troupiens sont sélectionnés en fonction des besoins (tessiture de voix, technicité de danse, capacités théâtrales, etc.)
- **Les membres bienfaiteurs (collège B)** : ce rôle est ouvert à tous. Un membre est considéré comme bienfaiteur lorsqu'il fait un don à l'association, peu importe la somme.
- **Les amis de l'association (collège C)** : ceux-ci doivent s'acquitter d'une cotisation dont le montant est défini chaque année en assemblée générale.

Le conseil d'administration (qui réunissait auparavant le bureau et le conseil artistique) est quant à lui remplacé par un conseil décisionnel composé de différents pôles :

- Un **pôle administration** : s'occupe de la gestion de l'association, des partenariats et de la coordination
- Un **pôle financier** : gère les budgets et les cotisations
- Un **pôle logistique** : s'occupe de la gestion des activités (week-ends, journées cohésions, etc.), du matériel et des salles de répétition et de représentation
- Un **pôle communication** : gère la promotion de l'association sur les réseaux sociaux et sur son site internet, rédige la newsletter
- Un **pôle artistique** : crée le contenu des représentations et organise les répétitions et les weekends

Le conseil décisionnel se réunit au moins six fois par an. Chaque pôle, composé d'un nombre libre de membres, exerce une unique voix pour le vote des décisions. Celles-ci sont prises à la majorité absolue. Chaque nouveau membre est élu au 2/3 des voix en assemblée générale pour une durée de trois ans.

Au moins une fois par an, une assemblée générale est convoquée afin de bilancer la situation morale, les comptes annuels et de renouveler si besoin les membres du conseil décisionnel. L'assemblée générale doit rassembler au minimum un quart des membres du collège A et du collège B (troupiens + amis de l'association), ainsi qu'un quart du collège A (troupiens). Chaque membre du collège A et/ou B dispose d'une voix. Le collège C (membres bienfaiteurs) dispose seulement d'une voix consultative. Les décisions sont votées à la majorité absolue. A noter que si le nombre d'amis de l'association est supérieur au nombre de troupiens, alors le poids de vote du collège B est égal au nombre de membres du collège A divisé par le nombre de membres du collège B.

Concernant la radiation d'un membre, celle-ci peut avoir lieu à l'occasion d'une démission, d'un décès, ou d'un motif grave voté à l'unanimité au conseil décisionnel.

L'organisation de l'association est détaillée au sein des deux documents suivants :

- Les statuts présentent l'objet de l'association, les différents membres et leurs responsabilités, et explicitent la mise en œuvre des prises de décision
- Le règlement expose l'organisation, le programme et les règles de vie de l'association

Le président de séance monsieur Gustave MERCAT ainsi que le secrétaire monsieur Damien DUPONT se partagent le temps de parole afin de lire l'entièreté des nouveaux statuts. Ceci permet d'expliquer et détailler ensemble les modifications.

La mise en œuvre des nouveaux statuts est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité, avec 26 voix pour, 0 voix contre

Le président de séance Gustave MERCAT continue la présentation des nouveaux documents dont un règlement intérieur qui se joint aux nouveaux statuts.

La mise en œuvre du nouveau règlement intérieur est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité, avec 26 voix pour, 0 voix contre

A la suite de la modification des statuts, il faut donc réélire l'ensemble des membres du conseil décisionnel.

ELECTION DES DIRIGEANTS

Présenté par Damien DUPONT, Vice-secrétaire

Vote pour le renouvellement des membres du conseil décisionnel :

- Gustave MERCAT : Pôle administration
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Damien DUPONT : Pôle administration
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Manon LETERRIER : Pôle administration
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Faustine VISSEAUX : Pôle logistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Amandine RICHARD : Pôle logistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Adèle JACQ : Pôle communication
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Fanny HUET : Pôle communication
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Simon LETERRIER : Pôle communication
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Louise JACQ : Pôle artistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Elya GASMI : Pôle artistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Maya GUYOT : Pôle artistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Océane PERSONNAZ : Pôle artistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour
- Adèle JACQ : Pôle artistique
Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour

Messieurs Gustave MERCAT et Damien DUPONT présentent ensuite le poste nouvellement créé au sein de l'association : les membres d'honneur. Ce titre est proposé aux anciens membres qui ont majoritairement participé à la création et/ou à l'évolution de l'association. Ce poste est uniquement nominatif et ne confère pas de droit de vote en assemblée générale. Les anciens membres aptes à recevoir le titre de membre d'honneur sont proposés par le conseil décisionnel et votés en assemblée générale.

Vote des membres d'honneur :

- Zackary CHALANCON : ancien président et chorégraphe de l'association, membre fondateur.

Approuvé avec 0 voix contre, 5 s'abstiennent, 21 voix pour

- Lola RIVOIRE-GAIAO : ancienne secrétaire de l'association, membre fondatrice.

Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour

- Nolwenn DEVUN : ancienne trésorière de l'association, membre fondatrice.

Approuvé avec 6 voix contre, 1 s'abstiennent, 19 voix pour

- Anastassia GASQUET : ancienne vice-présidente de l'association, membre fondatrice.

Approuvé avec 0 voix contre, 0 s'abstiennent, 26 voix pour

Enfin, il est proposé à l'électorat que les membres du pôle artistique responsable d'une activité (chant, danse ou théâtre), à savoir Louise JACQ, Maya GUYOT et Adèle JACQ, soient exonérées de cotisations. De plus, il est proposé qu'une partie des frais de déplacement de Maya GUYOT soient pris en charge par l'association.

Vote de l'exonération des cotisations des membres du pôle artistique responsable d'une activité :

L'exonération des cotisations des membres du pôle artistique responsable d'une activité est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité, avec 26 voix pour, 0 voix contre

Vote de la prise en charge des frais de déplacement de Maya GUYOT par l'association :


La prise en charge des frais de déplacement de Maya GUYOT par l'association est approuvée par l'Assemblée à l'unanimité, avec 26 voix pour, 0 voix contre

Aucune question n'a été posée à la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le président remercie à nouveau les adhérents présents, ainsi que les absents qui ont joué le jeu en donnant leur pouvoir.

Le président de séance :

Gustave Mercat
co-administrateur


Le secrétaire de séance :

Jamien DUPONT
